

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le MARDI 16 MAI à 20 heures,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 MAI 2017

**Elus en exercice** : 11 - Présents : 9 Votants : 11

**Présents** : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, DELOLY Denis, GALLI Nathalie, CHEVRÉ Michel, GUIBERT Didier, VIDAL Nelly.

**Absents** : MERCIER Cyrille, STEPHAN Elien.

**Pouvoirs** : de MERCIER Cyrille donné à ROUSSEAU Didier, de STEPHAN Elien donné à GAUDIN Jean-Luc.

**Secrétaire** : VIDAL Nelly

Affiché le : 23 mai 2017

## 1° - SALLE DES FÊTES

### 1-1) TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Après avoir constaté que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2015 et suite aux travaux, le conseil municipal décide de fixer de nouveaux tarifs, **applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018** :

	GRANDE SALLE SALLE DE LOISIRS	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
<b>PARTICULIERS</b>		
2 jours		
Sans cuisine ni vaisselle	120 €	250 €
Avec cuisine et vaisselle	160 €	330 €
1 jour (sauf week-end)		
Sans cuisine ni vaisselle	80 €	170 €
Avec cuisine et vaisselle	100 €	210 €
<b>ASSOCIATIONS</b>		
Sans cuisine ni vaisselle	50 €	130 €
Avec cuisine et vaisselle	70 €	170 €
<b>CAUTION DEGRADATION</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>
<b>CAUTION VAISSELLE MENAGE</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
<b>TARIF CHAUFFAGE</b>	2 € le jeton d'1/2 heure	2 € le jeton d'1/2 heure

	<b>PETITE SALLE DES FETES</b>	
	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<b>PARTICULIERS</b>		
2 jours		
Sans vaisselle	70 €	150 €
Avec cuisine et vaisselle	110 €	230 €
1 jour (sauf week-end)		
Sans vaisselle	50 €	90 €
Avec vaisselle	80 €	140 €
<b>ASSOCIATIONS</b>		
Sans vaisselle	40 €	100 €
Avec cuisine et vaisselle	60 €	140 €
<b>CAUTION DEGRADATION</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>
<b>CAUTION VAISSELLE MENAGE</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
<b>TARIF CHAUFFAGE</b>	Forfait 15 € Du 1/11/ au15/04	Forfait 15 € Du 1/11 au 15/04

Les tarifs « commune » ne sont applicables qu'aux habitants d'Artannes.

Il sera demandé l'attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque location.

Les associations de la Commune ont la gratuité de la salle pour les activités sportives, manuelles ou pour des réunions.

Les associations de la Commune ont la gratuité de la salle une fois par an pour des manifestations lucratives.

Les employés de la Commune domiciliés hors commune ont le tarif « commune » une fois par an pour la location d'une des salles.

Règlement (extraits) : les clés seront données le vendredi entre 16 h et 17 h 30 et rendues le lundi avant 12 h.

Pas d'occupation de la salle le lundi quand elle a été prise le week-end.

La salle est louée le week-end entier, pas samedi ou dimanche.

Possibilité de barbecue à l'extérieur côté pelouse, à condition d'avoir un feu hors sol dans un container.

Ne rien accrocher sur les murs (pointes, punaises, etc...)

## **1-2) SALLE DES FETES**

Un compte-rendu est fait concernant les travaux de la salle.

## **1-3) INAUGURATION DE LA SALLE DES FETES**

La date est fixée au vendredi 30 juin 2017 à 19 heures.

## **2°- ACHAT DE VAISSELLE**

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de vaisselle pour la grande salle des fêtes et accepte d'acquérir la vaisselle auprès de la Société Henri Julien pour un montant de 3 980,88 €.

### 3° - APPROBATION DE LA REFORME STATUTAIRE DU SIEMML

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article 1.5211-17,  
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEMML) du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat (jointe en annexe),  
Vu le rapport de présentation,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la réforme statutaire du SIEMML conformément à sa délibération N°59-2016 du 25 octobre 2016 ci-annexée.

### 4° - DESHERBEUR

Monsieur le Maire rend compte aux élus du projet d'achat en commun d'un désherbeur entre 4 Communes : Le Coudray, Artannes, St Just et Courchamps.  
Le devis s'élève à 16 578,48 € HT  
Une convention sera établie entre la Commune qui achètera le matériel et les 3 autres Collectivités concernant la participation à l'achat, à l'entretien ainsi qu'aux modalités d'utilisation.

### 5° - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

N°	Subventions : article 6574	Vote 2017
1	Société l'Artannaise	170 €
2	Anciens combattants Coudray Artannes (fédération Maginot)	170 €
3	Société de chasse Coudray Artannes	170 €
4	Club nature faune sauvage Coudray Artannes	170 €
5	ACDC Danse Coudray-Macouard	170 €
6	Club nature (faune sauvage) Coudray Artannes	170 €
7	Afriej Distré actions enfance	2258,27 €
8	Afriej Distré actions jeunesse	5804,54 €
9	ADMR les Tuffeaux Saumur	300 €
10	Assoc scolaire Jeanne Delanoue les Ardilliers	220 €
11	Chambre des Métiers Poitiers	55 €
12	Harmonie Varrains Chacé	200€
13	Perce-neige Bagneux	150 €
14	France Alzheimer Angers	120 €
15	Anjou Muco Trélazé	120 €
16	Ligue contre le cancer Angers	120 €
17	Accidentés de la vie Angers	120 €
	TOTAL	10 487,81 €

### 6° - CAE

Le contrat d'aide à l'emploi (CAE) s'arrête le 31 juillet 2017.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite un nouveau contrat aidé à partir du 1<sup>er</sup> août 2017.

## **7° - ANIMATIONS**

Le groupe «AYA » est retenu pour l'animation de la fête autour de l'église le 28 juillet prochain. Le coût s'élève à 572 €.

## **8° - VOIRIE 2017**

Après avoir pris connaissance des propositions des entreprises pour les travaux de voirie 2017, le Conseil Municipal retient le devis d'ATP de Brossay, mieux-disant, pour un montant de 65 705,82 € TTC.

Ces travaux concernent :

- La réalisation de 2 parkings à la Motte,
- L'entretien du chemin de la Prée,
- La remise en état des entrées de bourg,
- L'entretien du chemin des Vertenaises
- La déviation de Munet,
- L'aménagement autour de la salle des fêtes,
- L'entretien du chemin de la Motte.

## **9° - INSTALLATION DE COLONNES ENTERREES**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Saumur Val de Loire concernant la possibilité de mise en place de 3 colonnes d'apport volontaire enterrées : l'emballage, le papier et le verre.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour cette installation.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Etablissement des permanences pour les élections législatives du 11 et 18 juin prochain.
- Lecture de la lettre du service de protection maternelle et infantile d'Angers concernant les mesures prises pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants à l'accueil de loisirs « Les petites Canailles ».